



Type de produit principal CPV :

63515000-2 Services de voyages

Description

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'achat de prestations des services pour la gestion d'une mobilité Erasmus en Europe

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comporte un seul lot

Article 3 : Descriptif du voyage

Elèves

- Nombre : 11
- Date d'arrivée sur Waterford en Irlande et Malaga en Espagne : le 09/06
- Date départ Waterford et Malaga : Le 05/07
- Nombre de nuitées : 26

Professeurs

- Nombre 2 Waterford + 2 Malaga
- Date d'arrivée sur Waterford et Malaga : le 09/06 et 01/07
- Départ Waterford et Malaga : le 13/06 et 05/07
- Nombre de nuitées : 4

Organisation des 4 semaines

- Pas de formation linguistique
- du 10/06 au 04/07 : stage en entreprises

Entreprises

- Les activités seront adaptés à la formation initiale du jeune. Les annexes pédagogiques seront transmises en amont
- Le choix des entreprises se fera en concertation avec le lycée et une validation sera réalisée par l'enseignant du domaine professionnel.
- Secteur géographie des entreprises : prévoir au maximum 30 minutes des jeunes par transport en commun.
- Horaires : du lundi au vendredi – 35 heures au maximum



- Les tuteurs devront être disponibles la dernière semaine pour l'évaluation.
- La première semaine, l'installation sera assurée par l'organisme d'accueil en collaboration avec les professeurs

Logement : en famille d'accueil

- Prévoir deux jeunes par famille en pension complète
- Les repas seront adaptés en fonction de la fiche alimentaire de chaque jeune
- Informé le lycée si la famille d'accueil possède des animaux de compagnie
- Prévoir la machine à laver le linge par semaine
- Prévoir la douche

Organisme :

- Être joignable 24/24h pour régler des situations si nécessaire
- Organiser une rencontre avec les familles à l'arrivée
- Gérer les titres de transport pour le séjour (métro/bus)
- Faire le lien avec les services de santé en cas de nécessité

Article 4 :

Assurances : Le dossier devra comprendre le détail des garanties et préciser les conditions d'annulation. Les candidats indiqueront précisément les conditions particulières de report ou d'annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d'interdiction de voyage scolaire pendant la période prévue.
Délai de validité de l'offre : S'agissant d'un séjour programmé en 2024, le candidat devra impérativement indiquer les conditions de maintien de l'offre ainsi que les événements pouvant entraîner une variation de celle-ci.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : Fournitures courantes et services (arrêté du 1^{er} janvier 2009)

L'offre de prix TTC inclut :

- Coût de gestion durant la totalité de la PFMP (placement en entreprise, gestion quotidienne...)
- Coût hébergement élèves

Le soumissionnaire précisera les conditions diverses : assurances, acompte, conditions de mode de paiement, modification, annulation, remboursement...

Modalités d'application des critères de pondération :

Prix (P) :

- Les candidats préciseront le détail de l'ensemble des frais indiqués à l'article 5 du présent règlement.
- Notation sur 20 points : 20*(Prix moins disant / prix du candidat)



Ensemble des services de qualité associés :

- Désignation d'un interlocuteur unique pour le suivi du dossier avant et pendant le séjour
- Transmission des formalités administratives et sanitaires à accomplir avant le départ si nécessaire.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations : $(Px100\%)$. Les offres ne respectant pas la totalité des points du cahier des charges seront refusées, dans l'éventualité d'un souhait de proposer une variante, une prise de contact avec le responsable du lycée est nécessaire.

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue seront informés par courriel avec accusé de réception. Cette notification de refus de l'offre par voie électronique ouvre un délai de recours de 6 jours à compter de sa notification.

Le candidat retenu sera avisé par courriel avec accusé de réception avec information sur la date de notification officielle d'attribution du lot. Passé le délai de 6 jours, le marché sera notifié par l'envoi d'un bon de commande par voie électronique.

Toutefois, le lycée Santos Dumont se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financier. Dans ce cas, tous les candidats seront informés.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant règlement de consultation et Cahier des Clauses Particulières
- Un mémoire précisant les modalités des prestations
- Un acte d'engagement (DC3)
- L'attestation de sous-traitance (DC4) si besoin
- Un relevé d'identité bancaire
- Un devis détaillé permettant d'apprécier son offre au regard des critères de sélection mentionnés dans l'article 5.

Article 7 : Garanties et assurances

Le candidat doit posséder l'habilitation à exercer l'activité professionnelle y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Article 8 : Modalités de règlement : Paiement par mandat administratif

L'offre précisera les modalités de règlement du séjour et devra préciser la durée de validité du prix. Les acomptes ne devront pas dépasser 70 % du prix global de la prestation, le solde n'étant réglé qu'à la



remise des documents de voyage permettant la réalisation du séjour. Le mandatement des sommes dues par l'établissement sera effectué dans les 30 jours qui suivront la réception de la facture.

Article 9 : Nature et forme de prix

Nature des prix

Le prix est global et forfaitaire. Le comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée. Le titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause.

Forme du prix

Les prix sont fermes

Article 10 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Critère d'attribution

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Qualité des produits	0 %
Qualité des services associés	0 %
Qualité des conditions de livraison	0%
Prix	100 %

